

COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

SEANCE DU 29 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf du mois de mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de WATTIGNIES LA VICTOIRE se sont réunis en mairie, sous la présidence de M. LEVEQUE Jean, le Maire ;

Etaient présents : M. LEVEQUE Jean, Maire, M. BLYAU Michel, M. LOUGUET Alain, Adjoints, M. DERUE Alain, M. TONDEUR Jérémie, Mme DUBREUX Sylvie, Mme LESPINASSE Renée, M. VANDER VEECKEN Jean-Marie, M. VERLINDEN Samuel, Conseillers municipaux ;

Absent excusé: M. LALOU Laurent, Mme ZANAGUIRAMANE Françoise,
Absent non excusé :

NOMBRE DE MEMBRES :
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 09

Secrétaire de séance : Michel BLYAU

DATE DE LA CONVOCATION : Jeudi 18 mai 2017
DATE D’AFFICHAGE : mercredi 31 mai 2017

Adoption du compte rendu du 03 avril 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 02 mai 2017
.....

Don de mobilier (bureaux écolier)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans l'atelier municipal il y a encore des bureaux d'écoliers. Ces biens appartiennent au domaine privé de la commune et sont devenus obsolètes.

Le Maire n'ayant pas délégation, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, il convient donc que le conseil municipal délibère pour l'autoriser à procéder à ce don.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE APPROUVE le don de ces biens meubles à hauteur de :

- 50% à l'APE (l'Association des Parents d'Elèves) de Wattignies la Victoire au profit de la classe de neige
- et 50% à la WATTEGNIENNE au profit de l'arbre de Noël

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à ce don.

SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'Adap des places de stationnement sont à prévoir notamment à la mairie, à l'Eglise et au cimetière ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, décide à l'unanimité de réaliser ces travaux par l'entreprise Lanthier H. à Hautmont pour un montant HT de 6 230.00 € soit 7 476.00 € TTC, et sollicite une subvention au titre des amendes de police 2016 au Conseil Général.

Le Financement est le suivant :

Subvention de 75 % du HT au titre des amendes de police	4 672.50 €
Fonds propres	2 803.50 €
Total TTC	7 476.00 €

COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

SEANCE DU 29 MAI 2017

Permanences bureaux de vote élections législatives des 11 et 18 juin 2017

ELECTIONS LEGISLATIVES du 11 juin 2017

PRESIDENT DU BUREAU DE VOTE : M. Jean LEVEQUE

Heures	1 ^{er} Nom Prénom	2 ^{ième} Nom Prénom	3 ^{ième} Nom Prénom
8h00-10h30	Mme ZANAGUIRAMANE Françoise	Mme LESPINASSE Renée	M. Bouchez Jean-Michel
10h30-13h00	M. TONDEUR Jérémie	Mme DUBREUX Sylvie	M. LOUGUET Alain
13h00-15h30	M. BLYAU Michel	M. DERUE Alain	
15h30-18h00	M. LEVEQUE Jean	M. Bouchez Jean-Michel	

ELECTIONS LEGISLATIVES du 18 juin 2017

PRESIDENT DU BUREAU DE VOTE : M. Jean LEVEQUE

Heures	1 ^{er} Nom Prénom	2 ^{ième} Nom Prénom	3 ^{ième} Nom Prénom
8h00-10h30	Mme ZANAGUIRAMANE Françoise	Mme LESPINASSE Renée	M. Bouchez Jean-Michel
10h30-13h00	M. TONDEUR Jérémie	M. DERUE Alain	M. Bouchez Jean-Michel
13h00-15h30	M. BLYAU Michel	M. VERLINDEN Samuel	Mme DUBREUX Sylvie
15h30-18h00	M. LEVEQUE Jean	M. Bouchez Jean-Michel	M. LOUGUET Alain

Point sur la préparation de la fête de la pentecôte

Montage du bar à 16h30 Vendredi 2 juin 2017

COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

SEANCE DU 29 MAI 2017

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Vu la loi n° 2014-366 du 24/03/2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR et la loi n° 2017-86 du 27/01/2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté ;

Vu la délibération du Conseil de communauté du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'intégralité du territoire de la 3CA et approuvant la charte d'élaboration définissant les modalités de collaboration entre les communes membres et la 3CA pour l'élaboration du PLUi ;

Considérant que la présentation faite en Conseil de communauté du 21 mars 2017 sur les éléments de diagnostic, les enjeux associés et les grandes orientations proposées constitue le support des débats qui ont lieu successivement dans l'ensemble des Conseils Municipaux sur la base des éléments suivants :

L'objectif est d'inverser la tendance démographique des dernières années pour atteindre une croissance de 1,70% d'habitants d'ici à 2036, c'est-à-dire retrouver le niveau d'habitants du recensement de 1990.

Cet objectif s'appuie sur la mise en valeur d'une caractéristique du territoire qui en fait sa particularité : le bocage. Ainsi le bocage, dans une conception dynamique, doit être le vecteur du développement du territoire retrouvant une harmonie mécanique, biologique, agronomique, économique, paysager, touristique et culturel qui a reculé depuis 60 ans.

Le PADD exprime une vision partagée mais aussi territorialisée et adaptée à chacune des grandes entités qui composent la Communauté de communes, s'articulant autour de quatre piliers :

Pilier 1 : le renouvellement

Pilier 2 : la connexion

Pilier 3 : l'aménagement

Pilier 4 : les services

Le Conseil de Communauté a demandé que l'appellation « bocage » soit retravaillée pour conforter la dynamique voulue dans le projet.

Considérant que le débat doit donner lieu à une délibération sans toutefois avoir de caractère décisionnel ;

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

PREND ACTE du débat sur les orientations générales du PLUi,

Questions diverses :

R.A.S.
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....